

Québec, le 23 avril 2009

POUR INFORMATION

Opération de vaccination des animaux sauvages sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie du 27 avril au 6 mai 2009

Bonjour,

Le comité interministériel qui dirige le programme gouvernemental de lutte contre la rage du raton laveur souhaite vous informer qu'il effectuera, du 27 avril au 6 mai prochains, une intervention de vaccination des animaux sauvages en Montérégie et dans l'Estrie. Cette intervention vise à augmenter le pourcentage de rats laveurs, de mouffettes et de renards immunisés contre la rage du raton laveur dans certains secteurs plus sensibles. Elle consiste à épandre des appâts vaccinaux dans les lieux où ces animaux sont susceptibles de les trouver. Une conférence de presse est prévue le lundi 27 avril pour annoncer cette intervention et faire le point sur la situation jusqu'à maintenant.

Pour mener à bien cette intervention, des équipes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune se déplaceront d'abord dans 57 municipalités en Montérégie et termineront, les 5 et 6 mai, par les 5 municipalités visées de l'Estrie. Nos agents étendront à la main les appâts, qui ont l'apparence de sachets de ketchup verts tel qu'illustré ci-contre, dans les secteurs boisés et dans certaines zones urbanisées.



Comme vous pourriez être interpellés par les citoyens à ce sujet, il est important que vous soyez au courant de l'intervention. Nous comptons sur vous pour bien les informer.

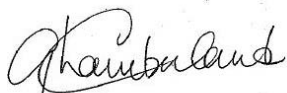
Voici, à titre d'information, les consignes que nous communiquons aux citoyens dans ces circonstances :

- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Ils sont destinés aux animaux sauvages bien qu'ils soient sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **8-1-1** pour joindre le service Info-Santé.

En tout temps, il leur est aussi conseillé :

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, domestiques ou sauvages;
- de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes en cas de morsure par un animal et de communiquer avec le service Info-Santé;
- de faire vacciner contre la rage leurs animaux qui vont à l'extérieur;
- de ranger les poubelles extérieures hors de la portée des animaux;
- de signaler les rats laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à Services Québec au 1 877 644-4545 ou sur le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3048. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Gladys Chamberland

Responsable du Comité des communications de la rage du raton laveur

Liste des municipalités de la Montérégie visées par les interventions de vaccination :

Ange-Gardien	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Bedford	Sainte-Anne-de-Sabrevois
Brigham	Sainte-Brigide-d'Iberville
Bromont	Sainte-Cécile-de-Milton
Carignan	Sainte-Madeleine
Chambly	Sainte-Marie-Madeleine
Cowansville	Sainte-Sabine
Dunham	Saint-Georges-de-Clarenceville
East Farnham	Saint-Hyacinthe
Farnham	Saint-Ignace-de-Stanbridge
Granby	Saint-Jean-Baptiste
Henryville	Saint-Jean-sur-Richelieu
La Présentation	Saint-Liboire
Lacolle	Saint-Mathias-sur-Richelieu
Marieville	Saint-Paul-d'Abbotsford
Mont-Saint-Grégoire	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Mont-Saint-Hilaire	Saint-Pie
Notre-Dame-de-Stanbridge	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
Noyan	Saint-Sébastien
Otterburn Park	Saint-Valentin
Richelieu	Saint-Valérien-de-Milton
Rougemont	Stanbridge East
Roxton Pond	Stanbridge Station
Saint-Alexandre	TNO aquatique de la MRC de Brome-
Saint-Alphonse	Missisquoi
Saint-Armand	Upton
Saint-Bernard-de-Lacolle	Venise-en-Québec
Saint-Blaise-sur-Richelieu	
Saint-Césaire	
Saint-Damase	
Saint-Dominique	

Liste des municipalités de l'Estrie visées par les interventions de vaccination :

Austin
Bolton-Est
Ogden
Potton
Stanstead